

20200304-7

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 4 mars 2020

Objet : Autorisation de signature par le Président du conseil d'administration du marché relatif à des prestations de transport d'œuvres dans le cadre de l'exposition « Ilya Répine » présentée au Petit Palais.

Le conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1: Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer le marché subséquent annexé à la présente délibération, relatif aux prestations de transport d'œuvres de l'exposition « Ilya Répine » présentée au Petit Palais, dont l'attributaire est la société LP Art.

Article 2 : Le montant de la tranche ferme des transports aller des œuvres est de 226 853€ HT.

Le montant de la tranche conditionnelle des transports retour s'élève à 91 938€ HT.

Le montant des prestations éventuelles supplémentaires à confirmer pour les transports aller de cette exposition est de 43 224,75€ HT.

Le montant des prestations éventuelles supplémentaires à confirmer pour les transports retour de cette exposition s'élève à 6 030,25€ HT.

La date limite d'affermissement des options correspond à la date de notification du marché.

Au total, le montant des transports aller-retour avec options confirmées s'élève à 368 046€ HT.

La dépense relative à ce marché sera imputée sur le budget de production de l'exposition « Ilya Répine » relevant du service des expositions de la Direction des Expositions et des Publications de l'établissement public Paris Musées, exercices 2020 et 2021.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY